

# Basketball

---

Fiche Sport N° 9

Mise à jour : 8 septembre 2015



# Sommaire

---

Introduction	<b>Page 3</b>
I. Compétition	<b>Page 4</b>
II. Responsabilisation	<b>Page 16</b>
III. Innovation	<b>Page 19</b>
IV. Formation	<b>Page 20</b>
Annexes	<b>Page 22</b>

# Introduction

---

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport **Basket-ball** a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés au sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire à destination des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de quatre AS qualifiées.

Valable l'année scolaire 2015 - 2016, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

# Compétition

---

## Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

## Catégories d'âge 2016

Benjamins	nés en 2003, 2004 et 2005
Minimes	nés en 2001 et 2002
Cadets	nés en 1999 et 2000
Juniors	nés en 1997 et 1998
Seniors	nés en 1996 et avant

## Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

# **Championnat de France UNSS Équipes d'Établissement Basketball Minimes et Cadets**

## Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- Les Associations sportives ayant atteint les **2 années précédentes** les ¼ de finale des championnats de France par Équipe d'Établissement Minimes et Cadets<sup>1</sup>,

Si ces Associations sportives ne sont pas ½ finalistes lors des championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- Les Associations sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente, dans la même catégorie d'âge et de sexe,

Cette disposition ne concerne pas les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- avoir renseigné à la date du 18 décembre 2015 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire
- avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe

Pour les équipes d'Association Sportive nommées dans ce tableau, et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases interacadémiques

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2015 (Annexe 3)
- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2015 (Annexe 4)
- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires de Basket-ball**, des Pôles Espoir de la FFBB ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFBB et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports de la FFBB (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- En Minimes et en Cadets, sur une liste des jeunes en contrat professionnel, rémunérés en centre de formation des clubs de Pro A et de Pro B, et de LFB communiquée à l'UNSS par la FFBB en septembre.

---

<sup>1</sup> Si ces équipes ne sont pas classées dans les 4 premières lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - minimes de collège avec M1, M2, C1 (1 C1 maximum dans la composition d'équipe) - cadet(te)s avec C1, C2, J1 ( <b>1 J1</b> maximum dans la composition d'équipe) Mixité interdite Surclassement interdit	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Arbitre valide par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN <sup>2</sup>	DÉBUT DE MATCH	5
	PENDANT LE MATCH	2
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10	
<b>NOMBRE DE FAUTES PERSONNELLES</b>	<b>4 sur les tournois / 5 sur match sec</b>	
<b>NOMBRE DE FAUTES /ÉQUIPE</b>	<b>4 (LF à la 5è)</b>	
	<b>MINIMES</b>	<b>CADETS</b>
BALLONS FILLES	Taille 6	
BALLONS GARÇONS	Taille 7	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 8'	4 x 10'
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	4 x 6'	4 x 8'
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR AU MAXIMUM	50' (temps effectif)	64' (temps effectif)
MIXITÉ	Pas de mixité	
DIVERS	Pas de match nul ; faire disputer autant de prolongations que nécessaire pour départager les équipes : - 5' si un match - 3' si plusieurs matches	

#### Informations complémentaires

RÉGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	16 maximum par championnat minimes et cadets
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS minimes filles Champion de France UNSS minimes garçons Champion de France UNSS cadettes Champion de France UNSS cadets

<sup>2</sup> La rencontre s'arrête si le nombre de joueur descend à 1 et l'équipe perd la rencontre par défaut ; si l'autre équipe mène, le score au moment de l'arrêt est entériné ; si l'équipe en défaut mène, elle perd la rencontre par 20 à 0

## Modalités de qualification Minimés - Cadets

	<b>Inter-académies</b>			<b>Nombre d'équipes qualifiées</b>
<b>1</b>	Amiens	Lille		1
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	2
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	2
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
<b>5</b>	Besançon	Dijon		1
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		2
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	2
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		1
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	<b>TOTAL</b>			<b>15</b>

+ 16<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins

**1** équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- **21 avril 2016** pour les minimés et cadets

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : Propre à chaque SR

## Les serpentins Minimes - Cadets

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des Championnats de France 2015 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2015	IA du 3 <sup>ème</sup> 2015	IA du 2 <sup>ème</sup> 2015	IA du 4 <sup>ème</sup> 2015
IA du 8 <sup>ème</sup> 2015	IA du 7 <sup>ème</sup> 2015	IA du 6 <sup>ème</sup> 2015	IA du 5 <sup>ème</sup> 2015
IA du 9 <sup>ème</sup> 2015	IA du 10 <sup>ème</sup> 2015	IA du 11 <sup>ème</sup> 2015	Ultramarin ou Académie Organisatrice
IA du 15 <sup>ème</sup> 2015	IA du 14 <sup>ème</sup> 2015	IA du 13 <sup>ème</sup> 2015	IA du 12 <sup>ème</sup> 2015

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule.

# **Championnat de France UNSS Juniors/Seniors Basketball**

## Conditions de participation

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- les équipes comportant un élève appartenant à un centre de formation (liste des jeunes en contrat professionnel et rémunérés en centre de formation des clubs de Pro A et de Pro B, et de LFB communiquée à l'UNSS par la FFBB en septembre).
- des Pôles Espoir, sur une liste des jeunes en contrat professionnel, rémunérés en centre de formation des clubs de Pro A et de Pro B, et de LFB communiquée à l'UNSS par la FFBB en septembre et sur les listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),

LICENCIÉS AUTORISÉS	Juniors Seniors	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	10 compétiteurs maximum sur l'ensemble des championnats - juniors/seniors avec J, S Mixité interdite Surclassement interdit	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
TYPE DE JEU	à 5	
NOMBRE DE JOUEURS MINIMUM SUR LE TERRAIN <sup>3</sup>	DÉBUT DE MATCH	5
	PENDANT LE MATCH	2
NOMBRE DE JOUEURS SUR LA FEUILLE DE MATCH	10	
NOMBRE DE JOUEURS POUR UN TOURNOI	10	
<b>NOMBRE DE FAUTES PERSONNELLES</b>	<b>4 sur les tournois / 5 sur match sec</b>	
<b>NOMBRE DE FAUTES /ÉQUIPE</b>	<b>4 (LF à la 5è)</b>	
DURÉE D'UN MATCH PAR JOUR À TITRE INDICATIF	4 x 10'	
SI 2 MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	4 x 8'	
DURÉE TOTALE DE JEU PAR JOUR AU MAXIMUM	64' (temps effectif)	
MIXITÉ	Pas de mixité	
DIVERS	Pas de match nul ; faire disputer autant de prolongations que nécessaire pour départager les équipes : - 5' si un match - 3' si plusieurs matches	

<sup>3</sup> La rencontre s'arrête si le nombre de joueur descend à 1 et l'équipe perd la rencontre par défaut ; si l'autre équipe mène, le score au moment de l'arrêt est entériné ; si l'équipe en défaut mène, elle perd la rencontre par 20 à 0

## Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	12 maximum par championnat juniors/seniors
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS juniors/seniors filles Champion de France UNSS juniors/seniors garçons

## Modalités de qualification Juniors – Seniors

	Inter-académies			Nombre d'équipes qualifiées
<b>1</b>	Amiens	Lille		1
<b>2</b>	Créteil	Paris	Versailles	1
<b>3</b>	Caen	Rennes	Rouen	1
<b>4</b>	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
<b>5</b>	Besançon	Dijon		1
<b>6</b>	Nantes	Orléans/Tours		1
<b>7</b>	Bordeaux	Limoges	Poitiers	1
<b>8</b>	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	1
<b>9</b>	Montpellier	Toulouse		1
<b>10</b>	Aix/Marseille	Corse	Nice	1
	<b>TOTAL</b>			<b>11</b>

**9 Inter-académies qualifient 1 équipe**

**1 Inter-académies qualifie 2 équipes**

+ 12<sup>ème</sup> place

Si **0** équipe des Ultramarins

**1** équipe de l'Académie organisatrice

Si **1** équipe des Ultramarins

Qualifiée

Si **2** équipes des Ultramarins

Se référer au tableau du Règlement Fédéral

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- 10 mars 2016 pour les juniors/seniors

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

## Les serpentins Juniors - Seniors

Les équipes qualifiées sont placées en fonction des résultats des championnats de France 2015 selon la méthode des serpentins.

Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
IA du Champion 2015	IA du 3 <sup>ème</sup> 2015	IA du 2 <sup>ème</sup> 2015	IA du 4 <sup>ème</sup> 2015
IA du 8 <sup>ème</sup> 2015	IA du 7 <sup>ème</sup> 2015	IA du 6 <sup>ème</sup> 2015	IA du 5 <sup>ème</sup> 2015
IA du 9 <sup>ème</sup> 2015	IA du 10 <sup>ème</sup> 2015	IA du 11 <sup>ème</sup> 2015	Ultramarin ou Académie Organisatrice

On veille ensuite à ce que deux équipes de la même inter-académie ne se rencontrent pas dans ce 1<sup>er</sup> tour de poule.

# Championnat de France UNSS Excellence Basketball

## Conditions de participation

Les conditions de participation applicables sont celles mentionnées dans le Règlement Fédéral UNSS en vigueur et complétées par les conditions particulières suivantes.

Pourront s'inscrire toutes les équipes sauf :

- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Pôles Espoir<sup>4</sup>, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la Fédération sportive concernée,
- Les équipes comportant un élève appartenant à un centre de formation (liste des jeunes en contrat professionnel et rémunérés en centre de formation des clubs de Pro A et de Pro B, et de LFB communiquée à l'UNSS par la FFBB en septembre).
- ou **UN** élève apparaissant sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).

## Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les Associations Sportives qui ont atteint en 2015 les ½ finales des championnats de France Excellence,
- Les Associations Sportives ¼ de finaliste 2014 et 2015 lors des championnats de France par Équipes d'Établissement.

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benajmins Minimes Cadets
COMPOSITION DES ÉQUIPES	- 10 compétiteurs maximum en minimes sur l'ensemble des championnats, - 12 compétiteurs maximum en cadet(te)s sur l'ensemble des championnats. - Mixité interdite
	Minimes avec M1, M2 + B3 surclassé (présentation obligatoire d'un certificat médical) - Nombre de joueurs pour 1 match : 10 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 10 - Durée d'un match (si 1 seul dans la journée) : 4 x 10' - Durée d'un match en tournoi : 4 x 8' - Ballons : taille 6 (minimes filles) et taille 7 (minimes garçons)
	Lycées avec <b>M2</b> , C1, C2, J1 ( <b>surclassement autorisé pour les M2 avec présentation du surclassement signé par un médecin agréé FFBB</b> )* - Nombre de joueurs pour 1 match : 12 - Nombre de joueurs pour 1 tournoi : 12 - Durée d'un match (si 1 seul dans la journée) : 4 x 10' - Durée d'un match en tournoi : 4 x 8' - Nombre de fautes /joueuses/joueurs : 4 sur les tournois / 5 sur match sec - Nombre de fautes/équipes : 4 (LF à la 5è) - Ballons : taille 6 (cadettes) et taille 7 (cadets)
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être joueur lors de la compétition En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France

<sup>4</sup> **Le championnat Minime G/F excellence (catégorie : Pôle) est supprimé pour l'année 2015-2016. Les joueurs et joueuses appartenants à ces pôles ne pourront participer à aucun championnat Basketball UNSS.**

## Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, 1/2 finales, matches de classement, finale
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau inter-académique, déterminées par la Direction Nationale UNSS
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 équipes pour les CF / 8 équipes pour les CG 16 équipes pour les MF (SSS) / 16 équipes pour les MG (SSS)
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence minimes filles sections sportives Champion de France UNSS Excellence minimes garçons sections sportives Champion de France UNSS Excellence cadettes Champion de France UNSS Excellence cadets

- **Pour les minimes ayant au moins 1 an d'avance et scolarisés en Lycée ne pourront participer à la compétition UNSS collèves excellence.**
- **Chaque année le championnat de France UNSS Lycées Excellence sera qualificatif pour le championnat du monde ISF soit de 5 x 5 (année impaire) soit de 3 x 3 (année paire) Pour le 3 x 3, les joueuses et les joueurs seront choisi(e)s par chaque responsable d'équipe au sein de celle-ci, pas de championnat de France UNSS spécifique de 3 x 3.**

# Modalités pour les Associations Sportives Excellence

## Saisie en ligne des Équipes Excellence<sup>5</sup>

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 9 octobre 2015

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 9 octobre 2015 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

## Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 18 décembre 2015

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, **TOUS** les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Rugby par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

## Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- **Les dates de remontée des qualifications Inter-académiques seront inscrites dans le tableau envoyé en octobre 2015**

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

## Information Mondial ISF

**Les champions de France UNSS Excellence 4 cadettes et 4 cadets seront qualifiés pour le championnat du Monde scolaire de basket 3 x 3 qui aura lieu en ESTONIE.**

---

<sup>5</sup> Toutes les Sections Sportives Scolaire dépendant de la FFR doivent s'inscrire en Excellence à 12

## Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure.

Dans ce cas : résultat entériné ou match gagné 20 - 0.

**En cas d'égalité à la fin des matches de poule**, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposé pour faire la différence entre les points marqués et les points concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité.
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

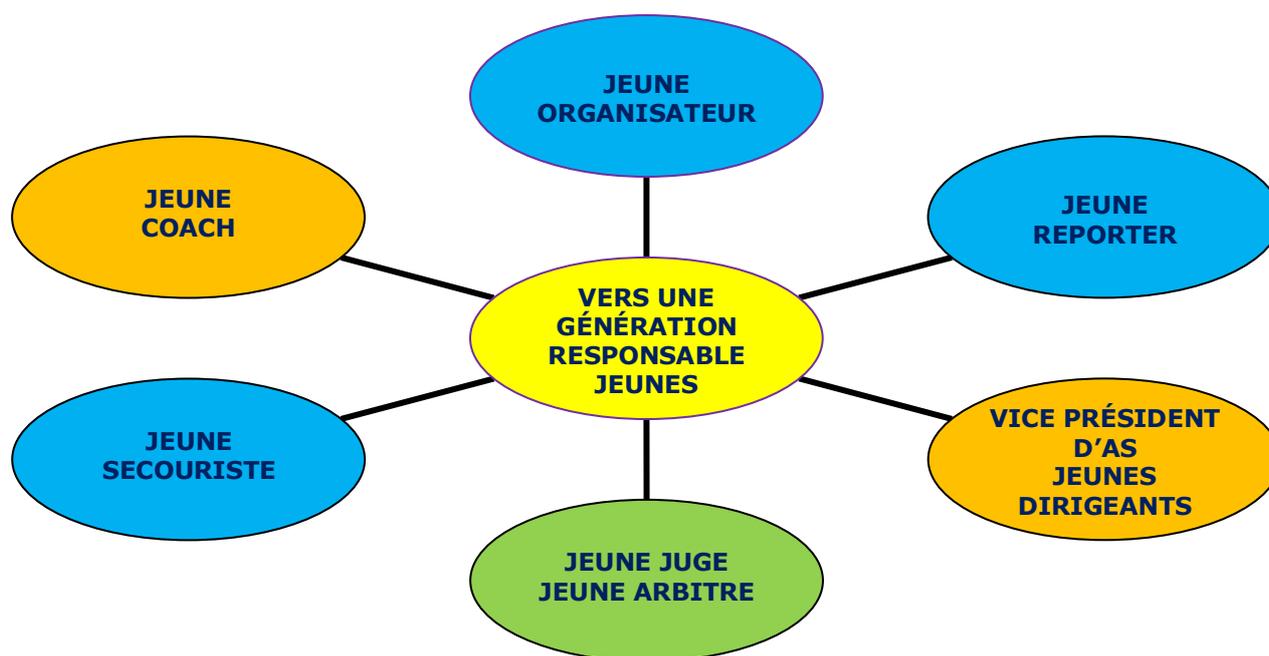
**En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire**, il sera procédé à autant de prolongation que nécessaire pour départager les équipes.

# Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

## 2. Conditions de la mise en œuvre des dispositions sur le haut niveau scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
- Création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « ...les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international » valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## 3. Passerelles possibles des jeune arbitres entre l'UNSS et la FFR

La convention entre l'UNSS et la FFBB précise que le jeune officiel de certification de niveau académique ou national permet une équivalence, dès lors qu'il est licencié à la FFBB.

Niveau international UNSS : Diplôme régionale (sénior et jeune)

Niveau National UNSS depuis moins de 2 ans = Le JO peut accéder au niveau région mais doit valider certains tests (formation obligatoire mécanique) (jeune)

Niveau académique : Accès arbitre club. Accès à l'examen départemental immédiatement.

## 4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2015-2016)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters, les jeunes coaches, et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves doivent recevoir une formation relative à leurs missions.

## Inscription des meilleurs Jeunes Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Arbitres de son académie pour les Championnats par Équipe d'Établissement, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/joacad>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies :

- 17 mars 2016 pour les juniors/seniors
- 28 avril 2016 pour les minimes et cadets

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier sera effectué par la Direction Nationale UNSS.

# Innovation

---

## Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, notamment dans le jeu à effectif réduit.

Le partenariat avec la Fédération Française de Basketball permet de mettre en place une compétition nouvelle réservée aux benjamines et benjamins dans le cadre de la pratique du basketball à effectif réduit et de l'organisation par la FFBB du challenge benjamins. Cette compétition scolaire est interdite aux licenciés de la FFBB et se passe en 2 phases :

- les épreuves individuelles du challenge benjamins FFBB, réalisées par l'ensemble des membres de l'équipe, remplaçants compris,
- un tournoi de 3 x 3.

Le classement s'effectue sur les résultats à l'ensemble des épreuves.

Les phases départementales, académiques et/ou inter académiques seront qualificatives pour un tournoi final, à 4 ou 8 équipes par sexe, organisé conjointement avec la FFBB, l'UNSS et l'UGSEL, et dont les dates seront déterminées ultérieurement.

Les qualifications se joueront en même temps que les inter-académies minimes et cadets et les résultats seront transmis à la DN pour le 08 avril 2015.

## **RÈGLEMENT BASKET - BALL 3 X 3 - CHALLENGE BENJAMIN(E)S**

Se reporter au site de la fédération française de basketball : <http://www.ffbb.com/>

Les frais de déplacement sont remboursés à 100 % (50 % la FFBB et 50 % l'UNSS).

## **CHALLENGE BASKET- BALL 3 x 3 – CHALLENGE MINIMES**

Se référer aux circulaires complétant la fiche sport. Evènement ouvert aux participants au challenge BF/BG 2015 et aux AS collège des collègues ayant suivi la formation BB 3 X 3 à l'INSEP et Limoges (places limitées) à Montpellier ou Lille (septembre 2015 sur l'Euro de BB 2015).

# Formation

---

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes juges/arbitres, Jeunes organisateurs, jeunes reporters, jeunes secouristes, jeunes coaches, vice présidents élèves/Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le Basketball :

La réalisation des DVD Basketball collège et Basketball lycée permet aux enseignants d'EPS non spécialistes de démarrer l'activité.

L'UNSS et la FFBB restent à la disposition des enseignants d'EPS pour organiser des stages départementaux ou académiques de familiarisation avec les outils réalisés.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Candice PRÉVOST

## FFBB

Cathy GISCOU  
Stanislas HACQUART  
Gilles MALECOT  
Invité : Abdel HAMZAOUI

## UNSS

Pierre BONIFACIO  
Gilles RICHARD  
Sylvie Renard  
Barbara MATRAY

## Délégués techniques UNSS

Nathalie KIEFFER  
Christophe POUZET

## Annexe 1

---

---

### **Équipes 1/4 de finalistes 2014 et 2015 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement<sup>6</sup>**

---

---

BB Minimes Filles

---

BB Cadettes

---

Lyc Camille See- COLMAR

STRASBOURG

---

BB Minimes Garçons

---

Col Jean XXIII MULHOUSE

STRASBOURG

---

BB Cadets

---

Lyc F. condorcet ST QUENTIN

AMIENS

---

<sup>6</sup> Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

---

### **Équipes ayant atteint en 2015 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement**

---

---

#### **BB Minimes Filles**

---

Col Gérard Philippe PARIS	PARIS
Col Des trois vallées SALIES DU SALAT	TOULOUSE
Col Des missions Africaines HAGUENAU	BORDEAUX
Col Chevreul ANGERS	NANTES

---

---

#### **BB Cadettes**

---

Lyc Bourdonnière NANTES	NANTES
Lyc V. Hugo CAEN	CAEN
Lyc J.P Sartre BRON	LYON
Lyc J.Mermoz MONTPELLIER	MONTPELLIER

---

---

#### **BB Minimes Garçons**

---

Col Descartes LIEVIN	LILLE
Col J. Moulin PERPIGNAN	MONTPELLIER
Col J. Victor Considérant SALIN LES BAINS	BESANCON
Col Jacques Monod CAEN	CAEN

---

---

#### **BB Cadets**

---

Lyc Le Mans Sud LE MANS	NANTES
Lyc Schweitzer MULHOUSE	STRASBOURG
Lyc Darras LIEVIN	LILLE
Lyc Faidherbe LILLE	LILLE

---

---

**Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2015  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2015 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NÉANT

## Annexe 5

---

---

### Points de Pénalité

---

Faute antisportive	= 1 point
Faute Technique	= 3 points
Faute Disqualifiante	= 5 points

**Les points de pénalité sont indépendants des points marqués.**

**Les points de pénalité ne se cumulent pas par joueur, mais s'additionnent par équipe.**

**Les points de pénalité sont également applicables aux accompagnateurs agréés par le Comité Directeur de l'AS et indiqués sur la feuille de marque.**